



## CONDITIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION CARTE OCCASIONNELLE VAFC

La carte VAFC Occasionnelle est une carte qui permet à son porteur de régler ses achats, en mode sans contact, auprès des kiosques de restauration installés dans l'enceinte du stade du Hainaut. Cette carte n'est pas nominative. Elle est utilisable en une ou plusieurs fois dans la limite de son solde disponible (maximum de 150 euros). La carte est rechargeable par tranches (10, 20, 30, 50 euros) par carte bancaire ou en espèces, auprès des hôtes présentes dans le stade et sur [www.va-fc.com](http://www.va-fc.com).

Le solde est consultable auprès de ces mêmes hôtes mais aussi sur [www.va-fc.com](http://www.va-fc.com). Les rechargements et les utilisations ne donnent pas lieu à édition de tickets d'opération sauf demande expresse. Tout paiement par la carte est irrévocable.

La carte ne peut donner lieu à aucune contrepartie financière (ni revente, ni rendu de monnaie). Elle ne peut être ni échangée, ni remplacée, ni remboursée en cas de perte, de vol ou de destruction.

Aucune opposition ne peut être faite à l'utilisation de la carte.

Si vous êtes certain de ne plus utiliser la carte, vous pouvez faire une demande de remboursement du solde. Pour ce faire, téléchargez le formulaire de remboursement sur [www.va-fc.com](http://www.va-fc.com) puis retournez-le au VAFC.